Achieve®

Herbicide Liquide

USAGE AGRICOLE

ATTENTION :
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3

Pour des informations sur les produits et leur utilisation:
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

GROUPE	1	HERBICIDE

GARANTIE :
Tralkoxydime . . . 400 grammes par litre

Ce produit contient 0,025 % de benzisothiazolone-1,2 à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTS AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

HERBICIDE EN SUSPENSION CONCENTRÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES EN POSTLEVÉE DANS LES PETITES CÉRÉALES ET DANS CERTAINES GRAMINÉES FOURRAGÈRES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT.

NO D'HOMOLOGATION : 27011
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, tenir les yeux ouverts et les rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les cinq premières minutes, puis poursuivre le rinçage. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils quant au traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Les symptômes sont probablement ceux de la dépression du système nerveux central (SNC). Éviter les dépresseurs du système respiratoire, à moins d'indication contraire.

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Nocif par ingestion. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation de produits chimiques. NE PAS ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas fumer, manger ni boire pendant l'emploi de ce produit.

Porter des gants résistant aux produits chimiques (nitrile), des lunettes de protection étanches, des bottes et une combinaison pendant le mélange, le chargement et l'application ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

ACHIEVE-F.indd 2 10-11-17 2:46 PM

Laver les gants à fond avec de l'eau avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :
Application terrestre : Ne pas appliquer à moins de 15 mètres des zones non cultivées.
Application aérienne : Ne pas appliquer à moins de 50 mètres des zones non cultivées. Les zones non cultivées incluent les eaux poissonneuses, les terres humides (cuvettes, marécages, etc.) et les habitats fauniques (haies, emprises, etc.). Éviter la dérive vers d'autres cultures et les endroits non ciblés.

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tout produit d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi tous les produits ajoutés au mélange.

ENTREPOSAGE :
Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais. Conserver le produit inutilisé dans le contenant d'origine. Entreposer au-dessus de –5 oC. Bien agiter avant l'emploi.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT :
Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer les lieux d'un un déversement. S'il y an une fuite dans le contenant, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta protection des cultures Canada, inc. (Voir la section NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE pour plus de détails).

En cas de déversement ou de fuite - endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol - Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :
Contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT :
L'herbicide liquide ACHIEVE® est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine cultivée spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq et de l'ivraie de Perse dans le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver, l'orge, la triticale, le seigle de printemps et le seigle d'hiver ainsi que certaines graminées fourragères (sauf la fléole) cultivées pour la production de semences seulement.

MODE D'EMPLOI :
DOSE D'EMPLOI : Appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE à raison de 0,5 L/ha dans 50 à 100 litres d'eau/hectare.

Note : Toujours ajouter l'adjuvant TURBOCHARGE, l'adjuvant TURBOCHARGE EST ou l'adjuvant TURBOCHARGE D à la solution de pulvérisation, à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % v/v). L'emploi d'une dose erronée d'adjuvant TURBOCHARGE, d'adjuvant TURBOCHARGE EST ou d'adjuvant TURBOCHARGE D peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture. Voir les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE et DIRECTIVES D'APPLICATION.

ACHIEVE-F.indd 4 10-11-17 2:46 PM

L'herbicide liquide ACHIEVE peut être utilisé dans les cultures suivantes.

CULTURES CÉRÉALIÈRES : (Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge, triticale, seigle de printemps et seigle d'hiver) L'herbicide liquide ACHIEVE peut être utilisé dans toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé roux de printemps de l'Ouest canadien, le blé dur ambré, le blé tendre blanc de printemps, le blé extra-fort et le blé de printemps des prairies du Canada), le blé roux d'hiver, toutes les variétés d'orge à 2 ou à 6 rangs (variétés brassicoles et fourragères), toutes les variétés de triticale, le seigle de printemps et le seigle d'hiver.

Note : Les cultures céréalières tallées peuvent subir des dommages si le traitement est effectué à moins de 48 heures d'un gel. Les cultures céréalières non tallées qui sont exposées à des températures de 4 °C ou moins dans les 48 heures qui précèdent ou qui suivent l'application peuvent subir des dommages. En présence de conditions défavorables, le fait de mélanger l'herbicide liquide ACHIEVE avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges peut accroître la gravité des dommages à la culture. Les cultures stressées par des maladies foliaires ou par une fertilité faible sont plus susceptibles d'être endommagées par l'herbicide liquide ACHIEVE.

Ne pas utiliser dans l'avoine. Éviter la dérive de pulvérisation sur les cultures d'avoine et de maïs. Ne pas ressemer d'avoine ni de maïs pendant au moins 4 semaines après l'application.

Dans l'est du Canada, l'herbicide liquide ACHIEVE ne doit être utilisé que pour la suppression de la folle avoine dans le blé de printemps, le blé d'hiver, le blé dur, l'orge et toutes les variétés de triticale et de seigle de printemps ou d'hiver.

DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE : On peut laisser paître le bétail dans les cultures céréalières immatures ou couper celles-ci pour le foin 16 jours après le traitement. Les grains peuvent être récoltés 60 jours après le traitement. Les pailles matures peuvent être servies au bétail. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures fourragères contre-ensemencées pendant l'année du traitement; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

CÉRÉALES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES : luzerne, lotier corniculé, sainfoin commun et trèfle.

Note : Ne pas mélanger l'herbicide liquide ACHIEVE avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges lorsqu'on l'applique sur des cultures céréalières contre-ensemencées de légumineuses fourragères, celles-ci pouvant être abîmées ou détruites.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide liquide ACHIEVE ne seront pas supprimées.

ACHIEVE-F.indd 5 10-11-17 2:46 PM

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES (échelle ZADOKS ou BBCH)
BLÉ DUR ORGE TRITICALE SEIGLE	FOLLE AVOINE, AVOINE SPONTANÉE	1 à 6 feuilles (11,20 à 14,22)
	SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE	1 à 5 feuilles (11,20 à 14,21)
	ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ, IVRAIE DE PERSE	1 à 4 feuilles (11 à 14)

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes et un rendement correspondant de la culture lorsque les graminées sont éliminées avant que leur tallage n'ait débuté. Voir l'illustration.

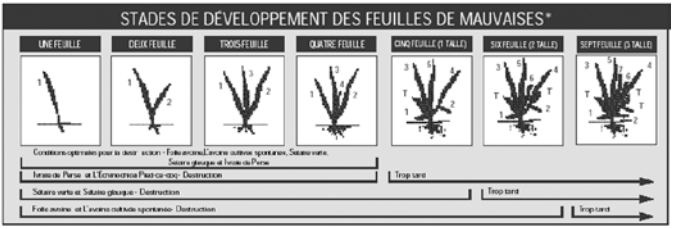

Notes concernant la suppression des mauvaises herbes :
Les graminées vivaces comme le chiendent ne seront pas supprimées.

Les graminées sensibles traitées par l'herbicide liquide ACHIEVE cessent de se développer peu de temps après l'application, mais peuvent prendre jusqu'à deux semaines pour mourir complètement.

Lorsque les graminées spontanées sont stressées par la sécheresse, la chaleur, un manque de fertilité, un excès d'eau ou du temps frais prolongé, la suppression peut être réduite ou retardée puisque les graminées ne sont pas en croissance active. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra un désherbage optimal si l'application de l'herbicide liquide ACHIEVE est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

L'activité de l'herbicide liquide ACHIEVE peut être moindre si on utilise comme diluant de l'eau contenant de fortes concentrations (>400 ppm) d'ions bicarbonate. L'eau de puits profonds est plus susceptible de contenir de fortes concentrations d'ions bicarbonate. On peut utiliser du sulfate d'ammonium à raison de 9 à 18 kg pour 1000 litres de solution de pulvérisation pour contrer cet effet antagoniste. N'utiliser que des formulations granulaires ou liquides de sulfate d'ammonium, ne contenant pas d'agent tensioactif ni d'agent mouillant supplémentaire.

ACHIEVE-F.indd 6 10-11-17 2:46 PM

L'herbicide liquide ACHIEVE n'est pas affecté par la pluie si celle-ci tombe une heure ou plus après le traitement.

MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :

L'herbicide liquide ACHIEVE ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges lorsqu'il est utilisé seul. Pour une suppression à large spectre des graminées annuelles et des mauvaises herbes feuilles larges, l'herbicide liquide ACHIEVE peut être mélangé en cuve avec divers herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Consulter le tableau qui suit pour connaître les détails et conseils requis. Lire l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Notes sur les mélanges en cuve :

Lire et suivre à la lettre les directives et précautions d'emploi figurant sur l'étiquette des produits à mélanger avec l'herbicide liquide ACHIEVE. Noter également toutes les restrictions et conseils relatifs à l'environnement, tels que la résistance au lessivage par la pluie et les températures de traitement maximales.

Ne pas mélanger avec les formulations amines de 2,4-D ou les formulations amines de MCPA ni avec aucun autre herbicide, insecticide, fongicide, solution fertilisante ni adjuvant non recommandé sur cette étiquette, à défaut de quoi une suppression insatisfaisante et/ou des dommages inacceptables à la culture pourraient survenir.

Si on utilise un volume d'eau réduit, les mélanges avec les produits Buctril® M, Thumper® ou Pardner® peuvent causer des dommages initiaux, notamment la brûlure de la pointe. Ces dommages n'ont cependant pas d'effet négatif sur la maturité de la culture ni sur le rendement.

Ne pas mélanger l'herbicide liquide ACHIEVE avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges lorsqu'on l'applique sur des cultures céréalières cultivées contre-ensemencées de légumineuses fourragères, celles-ci pouvant être abîmées ou détruites.

Les mélanges avec Attain™ ou Prestige™ peuvent causer des dommages temporaires à la culture s'ils sont appliqués avant le stade 4 feuilles, mais le rendement n'est normalement pas affecté. Ces mélanges peuvent fournir un degré de suppression de la folle avoine inférieur à celui de l'herbicide liquide ACHIEVE utilisé seul.

Certains mélanges en cuve homologués, en particulier avec des produits à base de 2,4-D Ester/dichlorprop, peuvent causer des dommages temporaires à la culture en présence de conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par un degré d'humidité inadéquat ou anormalement élevé ou par des températures extrêmes. L'orge peut être abîmé par les mélanges avec 2,4-D Ester/dichlorprop et BUCTRIL M plus MCPA.

Les herbicides qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette pour le mélange en cuve avec l'herbicide liquide ACHIEVE peuvent être appliqués séparément, en séquence.

Toujours appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE en premier et attendre au moins 7 jours après l'application de l'herbicide liquide ACHIEVE avant d'appliquer l'autre herbicide. Les herbicides recommandés pour le mélange en cuve avec l'herbicide liquide ACHIEVE peuvent aussi être appliqués séquentiellement, soit avant, soit après l'application de l'herbicide liquide ACHIEVE.

MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE AVEC DES INSECTICIDES : L'herbicide liquide ACHIEVE, seul ou en mélange avec les herbicides Buctril M ou Pardner, peut être mélangé en cuve avec l'insecticide MATADOR 120EC® concentré émulsifiable ou avec l'insecticide fluidifiable Decis® pour supprimer les mauvaises herbes et les insectes en un seul passage. Toujours ajouter l'insecticide MATADOR 120EC concentré émulsifiable ou l'insecticide fluidifiable Decis dans la cuve du pulvérisateur après les herbicides, mais avant l'ajout de l'adjuvant TURBOCHARGE, de l'adjuvant TURBOCHARGE EST ou de l'adjuvant TURBOCHARGE D.

POUR TOUS LES MÉLANGES EN CUVE, UTILISER 0,5 LITRE D'HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE À L'HECTARE, PLUS :	
PRODUIT D'ASSOCIATION	**REMARQUES**
Infinity®	La dose maximale est de 0,83 L/ha pour la suppression de la petite herbe à poux et la répression de la mauve NÉGLIGÉE.
Buctril M	On peut aussi ajouter du MCPA Ester à ce mélange pour améliorer la suppression de certaines espèces à feuilles larges (ortie royale, canola spontané). Consulter l'étiquette de BUCTRIL M pour les doses de MCPA Ester recommandées. La suppression de la sétaire verte peut être réduite si on utilise le mélange avec BUCTRIL M et MCPA Ester. La dose maximale de Buctril M est de 1 L/ha, et d'un sac hydrosoluble aux 4 hectares dans le cas de Buctril M Gel.
Attain	Ne pas appliquer avant le stade 4 feuilles de la culture, à défaut de quoi la culture pourrait subir des dommages temporaires, particulièrement aux endroits où les bandes traitées se chevauchent. Doses : Attain A 0,45 à 0,6 L/ha + Attain B 0,75 à 1,0 L/ha.
Herbicide liquide Koril® 324	Dose maximale de 1,2 L/ha.
Pardner	Dose maximale de 1 L/ha.
Herbicide Approve®	Dose maximale de 1,24 L/ha.
Thumper	Dose maximale de 1 L/ha.

ACHIEVE-F.indd 8 10-11-17 2:46 PM

POUR TOUS LES MÉLANGES EN CUVE, UTILISER 0,5 LITRE D'HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE À L'HECTARE, PLUS :	
PRODUIT D'ASSOCIATION	**REMARQUES**
Dichlorprop/ 2,4-D Ester	Dose maximale de 1,75 L/ha (pour 600 g m.a./L de dichlorprop/2,4-D Ester). Pour s'assurer d'une sécurité optimale pour la culture, ne pas appliquer avant le stade 4 feuilles de la culture, conformément aux directives de l'étiquette du dichlorprop/2,4-D Ester.
2,4-D Ester	Dose maximale de 0,9 L/ha (pour 600 g m.a./L de 2,4-D). Ne pas appliquer avant le stade 4 feuilles de la culture, à défaut de quoi la culture pourrait subir des dommages temporaires, particulièrement aux endroits où les bandes traitées se chevauchent.
MCPA Ester	Dose maximale de 930 mL/ha (pour 600 g m.a./L de MCPA).
Lontrel™ + MCPA Ester	Dose maximale de 0,28 L/ha + 1,12 L/ha (pour 500 g m.a./L de MCPA). Appliquer entre le stade 3 feuilles déployées et l'apparition de la feuille étendard de la culture. NE PAS appliquer après le stade 6 feuilles de la culture.
Curtail® M	Appliquer entre le stade 3 feuilles dployées et l'apparition de la feuille étendard de la culture. NE PAS appliquer après le stade 6 feuilles de la culture. Doses : 1,5 à 2 L/ha.
Prestige	Pour l'emploi dans l'orge de printemps, le blé dur et le blé de printemps seulement. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantules (2 à 4 feuilles) et lorsque le blé de printemps et l'orge de printemps sont entre le stade 3 feuilles déployées et l'apparition de la feuille étendard. Ne pas appliquer après l'apparition de la feuille étendard. Doses : Prestige A 0,6 à 0,8 L/ha + Prestige B 1,5 à 2,0 L/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Herbicide liquide Mextrol® 450M	1,25 L/ha, pour l'emploi dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge seulement.
Insecticide fluidifiable Decis	Dose maximale de 120 mL/ha.

ACHIEVE-F.indd 9 10-11-17 2:46 PM

POUR TOUS LES MÉLANGES EN CUVE, UTILISER 0,5 LITRE D'HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE À L'HECTARE, PLUS :	
PRODUIT D'ASSOCIATION	**REMARQUES**
Mélange herbicide Trophy®	Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantules (2-4 feuilles) et que le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps sont entre le stade 3 feuilles et le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard. Appliquer à raison de 0,6 L/ha d'herbicide concentré émulsifiable Trophy A et de 1,12 L/ha d'herbicide concentré émulsifiable Trophy B. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
L'insecticide MATADOR 120EC concentré émulsifiable	Appliquer de 63 à 83 mL/ha pour la suppression des sauterelles.
Herbicide Starane™	Appliquer 0,4 L/ha pour la suppression du gaillet gratteron (1 à 4 verticilles). Appliquer 0,6 L/ha pour la suppression du gaillet grateron (1 à 4 verticilles), du kochia à balais (2 à 8 feuilles), du lin spontané (1 à 12 cm) et la répression de l'érodium cicutaire (1 à 8 feuilles). Appliquer 0,8 L/ha pour la répression/suppression des mauvaises herbes susmentionnées ainsi que la suppression de la mauve négligée (1 à 6 feuilles) et la répression du mouron des oiseaux (jusqu'à 8 cm), de l'ortie royale (2 à 6 feuilles) et de la renouée liseron (1 à 4 feuilles).

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Suivre les directives de mélange ci-dessous pour ajouter l'herbicide liquide ACHIEVE dans la cuve du pulvérisateur.

1. N'utiliser que des pulvérisateurs en bon état et munis d'un agitateur à haut rendement. S'assurer que le pulvérisateur et la cuve ont été nettoyés conformément aux directives de l'étiquette du produit utilisé avant l'herbicide liquide ACHIEVE. N'utiliser que de l'eau propre dans la solution de pulvérisation. **S'assurer que** tous les **filtres** directs et les **tamis** de buse du pulvérisateur sont de **50 mailles ou moins**. Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
2. Commencer à remplir la cuve du pulvérisateur ou la chambre de prémélange avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche. **L'agitation doit se poursuivre pendant tout le processus de mélange et de pulvérisation.**
3. Une fois la cuve du pulvérisateur ou la chambre de prémélange pleine aux trois quarts d'eau, ajouter l'herbicide liquide ACHIEVE. Si on doit utiliser plus d'une caisse d'herbicide liquide ACHIEVE, ajouter toutes les caisses d'herbicide liquide ACHIEVE avant l'ajout

ACHIEVE-F.indd 10 10-11-17 2:46 PM

d'autres produits ou de l'adjuvant TURBOCHARGE, de l'adjuvant TURBOCHARGE EST ou de l'adjuvant TURBOCHARGE D.

4. Si on utilise un mélange en cuve, ajouter ensuite le(s) produit(s) d'association recommandé(s).
5. Ajouter l'adjuvant TURBOCHARGE, l'adjuvant TURBOCHARGE EST ou l'adjuvant TURBOCHARGE D en dernier, puis continuer de remplir la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau voulu.

DIRECTIVES POUR L'APPLICATION TERRESTRE :

1. Appliquer dans un volume de 50 à 100 L/ha et à une pression de 275 kPa afin d'assurer une dispersion appropriée et d'obtenir les caractéristiques et la performance souhaitées de l'herbicide liquide ACHIEVE.
2. On recommande l'emploi de jets éventail à 80° ou 110° pour une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'applicateur par gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin d'améliorer la pénétration du feuillage et de fournir une meilleure couverture. S'assurer que tous les filtres directs et les tamis de buse du pulvérisateur sont de 50 mailles ou moins. Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
3. Toujours s'assurer que l'agitation se poursuit sans interruption jusqu'à la fin du traitement, même si celui-ci est interrompu pendant de courts moments. **Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, rétablir la suspension en faisant fonctionner l'agitateur au maximum avant de reprendre la pulvérisation. Ne pas recommencer à pulvériser avant que la suspension ne soit entièrement reconstituée. Une fois mélangé, l'herbicide liquide ACHIEVE doit être appliqué le jour même.**
4. Une fois la pulvérisation terminée et avant d'utiliser d'autres produits, voir à ce que la cuve du pulvérisateur soit rincée à fond à l'eau propre afin d'éliminer tout résidu d'herbicide liquide ACHIEVE. L'utilisation d'une laveuse à pression et l'ajout d'un détergent ou d'AGRAL® 90 à l'eau de rinçage améliorent l'élimination des résidus.

APPLICATION AÉRIENNE :

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'application aérienne - Mode d'emploi

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'application à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'application aérienne qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application aérienne ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'application aérienne
Appliquer seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le *Guide national d'application de pesticides par aéronef* élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas appliquer de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive, ni lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

DIRECTIVES POUR L'APPLICATION AÉRIENNE :

1. Appliquer dans un volume de 30 à 45 L/ha et à une pression de 140 à 275 kPa afin d'assurer une dispersion appropriée et d'obtenir les caractéristiques et la performance souhaitées de l'herbicide liquide ACHIEVE.
2. On recommande l'emploi de jets éventail à 80º ou 110º pour une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'applicateur par gouttelettes contrôlées. **S'assurer que** tous les **filtres** directs et les **tamis** de buse du pulvérisateur sont de **50 mailles ou moins**. Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
3. Toujours s'assurer que l'agitation se poursuit sans interruption jusqu'à la fin du traitement, même celui-ci est interrompu pendant de courts moments. **Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, rétablir la suspension en faisant**

ACHIEVE-F.indd 12 10-11-17 2:46 PM

fonctionner l'agitateur au maximum avant de reprendre la pulvérisation. Une fois mélangé, l'herbicide liquide ACHIEVE doit être appliqué le jour même.

4. Ne pas appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE si le vent souffle à plus de 13 km/h. Cette précaution évite la dérive vers des endroits non ciblés.
5. **Ne pas** appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE si on cultive de l'avoine dans un champ adjacent, dans la direction où le vent souffle.
6. Une fois la pulvérisation terminée et avant d'utiliser d'autres produits, voir à ce que la cuve du pulvérisateur soit rincée à fond à l'eau propre afin d'éliminer tout résidu d'herbicide liquide ACHIEVE. L'utilisation d'une laveuse à pression et l'ajout d'un détergent ou d'AGRAL 90 à l'eau de rinçage améliore l'élimination des résidus.
7. **NE PAS APPLIQUER à moins de 50 m d'un endroit non cultivé.** Ceci inclut les eaux poissonneuses, les terres humides (cuvettes, marécages, etc.) et les habitats fauniques (haies, droits de passage, etc.).

LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES

AVIS À L'UTILISATEUR :
LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les usages décrits ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est utilisé dans les cultures énumérées ci-dessous.

En conséquence, l'utilisateur accepte toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit et libère Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

MODE D'EMPLOI	
Mauvaises herbes	Folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse.
Doses d'application	Appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE à raison de 0,5 L/ha dans 50 à 100 litres d'eau/hectare. Ajouter l'adjuvant TURBOCHARGE, l'adjuvant TURBOCHARGE EST ou l'adjuvant TURBOCHARGE D à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % v/v).

ACHIEVE-F.indd 13 10-11-17 2:46 PM

MODE D'EMPLOI	
Site (culture)	Pour les graminées fourragères suivantes cultivées pour la production de semences seulement: • Semis et peuplements établis d'agropyre intermédiaire et d'agropyre à crête, de fétuque rouge traçante, de brome des prés et de brome inerme, contre-ensemencés de céréales ou seuls. • Pour l'établissement de l'agropyre velu, de l'agropyre de l'Ouest et de l'agropyre à chaumes rudes.
Moment du traitement	Avant le tallage des mauvaises herbes (< stade 4 feuilles).
Délai d'attente avant la récolte	S.O.
AUTRE	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures fourragères ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Effectuer une application par saison

ATTENTION :
Ne pas mélanger l'herbicide liquide ACHIEVE avec des herbicides, des insecticides, des fongicides, des engrais, des micro-éléments ou des adjuvants autres que ceux indiqués sur la présente étiquette lorsqu'on veut effectuer un traitement sur les graminées fourragères susmentionnées. Appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE avant le tallage des mauvaises herbes. Les traitements effectués après le tallage des mauvaises herbes peuvent se traduire par une suppression médiocre des mauvaises herbes en raison de la faible concurrence de la culture comparativement à celle des cultures céréalières.

Des dommages à la culture ou une légère réduction du rendement peuvent survenir suivant ce traitement pendant l'année d'établissement. Cependant, les dommages sont transitoires et la culture se rétablira l'année suivante.

MODE D'EMPLOI	
Mauvaises herbes	Folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse.

ACHIEVE-F.indd 14 10-11-17 2:46 PM

MODE D'EMPLOI	
Doses d'application	Appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE à raison de 0,5 L/ha dans 50 à 100 litres d'eau/hectare. Ajouter l'adjuvant TURBOCHARGE à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % v/v).
Site (culture)	Pour le seigle céréalier vivace pendant l'année de l'établissement
Moment du traitement	Avant le tallage des mauvaises herbes (1-4 feuilles, 1-5 feuilles, 1-6 feuilles, selon l'espèce)
Délai d'attente avant la récolte	16 jours
AUTRE	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Effectuer une application par saison. POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

ATTENTION :
Ne pas mélanger l'herbicide liquide ACHIEVE avec des herbicides, des insecticides, des fongicides, des engrais, des micro-éléments ou des adjuvants autres que ceux indiqués sur la présente étiquette lorsqu'on veut effectuer un traitement sur les graminées fourragères susmentionnées. Appliquer l'herbicide liquide ACHIEVE avant le tallage des mauvaises herbes. Les traitements effectués après le tallage des mauvaises herbes peuvent se traduire par une suppression médiocre des mauvaises herbes en raison de la faible concurrence de la culture comparativement à celle des cultures céréalières. Des dommages à la culture ou une légère réduction du rendement peuvent survenir suivant ce traitement pendant l'année d'établissement. Cependant, les dommages sont transitoires et la culture se rétablira l'année suivante.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide ACHIEVE, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide ACHIEVE et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

ACHIEVE-F.indd 15 10-11-17 2:46 PM

Pour retarder la résistance à l'herbicide :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide ACHIEVE ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

ACHIEVE®, AGRAL®, MATADOR® et TURBOCHARGE® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Approve®, Attain™, Buctril®, Curtail®, Decis®, Infinity®, Koril®, Lontrel™, Mextrol®, Pardner®, Prestige™, Starane™, Thumper® et Trophy® sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

A-17 novembre, 2010

ACHIEVE-F.indd 16 10-11-17 2:46 PM